

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024 À 20H À LA SALLE DU CONSEIL

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance ordinaire ce 9 septembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M. André Ste-Marie, Mme Marie-Josée Lebel, M. Pierre Gauthier et M. Peter Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

ÉTAIT ABSENT : M. Pierre Trudel

Le directeur général, M. Pascal Caron est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

240103

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour proposé suivant :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Ratification des procès-verbaux de la séance du 5 août 2024*
4. *Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d'Administration*
5. *Administration*
 - 5.1. *Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail*
 - 5.2. *Demande de libération de retenue de garantie – 9088-9569 Québec inc*
 - 5.3. *Modalités de diffusion du Rapport de maire sur les faits saillants*
 - 5.4. *Avis de motion – Règlement 172-97 établissant la périodicité de bulletin d'information municipal et le service d'abonnement aux procès-verbaux*
 - 5.5. *Autorisation de dépense – Quais à la Halte du pont Prud'Homme*
6. *Hygiène du Milieu*
 - 6.1. *Dépôt et Approbation du Rapport 2023 de la Gestion de l'eau potable*
 - 6.2. *Entente concernant la collecte porte-à-porte des plastiques agricoles avec la MRC des Laurentides*
7. *Loisirs et Culture*
 - 7.1. *Autorisation de dépense - Clôtures au Parc-en-ciel*
 - 7.2. *Demande d'aide financière – Fondation Tremblant*
8. *Varia*
9. *Parole aux membres du conseil*
10. *Période de questions*
11. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

3. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AOÛT 2024

240104

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 5 août 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

4. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

240105

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE soient approuvées les listes suivantes déposées au conseil pour le mois du mois d'août 2024 :

- les listes des déboursés des dépenses incompressibles pour le fonds d'administration, en vertu de l'article 8.1 du règlement 255-22, celles-ci étant réparties comme suit :
 - o les prélèvements no 6502 à 6571 totalisant la somme de 54 718.69\$
 - o aucun chèque
- ainsi que la liste des comptes à payer totalisant 153 752.70\$

ET QUE ces listes soient considérées comme dépôt au conseil de rapport périodique des dépenses autorisées par les fonctionnaires autorisés en vertu de l'article 9.3 du règlement 255-22.

La greffière trésorière a certifié avoir les crédits disponibles pour assumer la dite décision.

ADOPTÉE

5.1. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

240106

CONSIDÉRANT l'introduction de diverses mesures à la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* en mars dernier;

ATTENDU QU'Il est nécessaire que la Municipalité de Brébeuf, en tant d'employeur, doit se mettre à jour pour respecter ces nouvelles obligations;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de Brébeuf adopte la "Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et l'incivilité au travail" ;

ET QUE la "Politique afin de contrer le harcèlement psychologique ou toute autre forme de violence en milieu de travail", adoptée en juin 2015, soit et est abrogée.

ADOPTÉE

5.2. DEMANDE DE LIBÉRATION DE RETENUE DE GARANTIE – 9088-9569 QUÉBEC INC

240107

ATTENDU QUE la société 9088-9569 Québec inc dépose la demande de libération de retenue pour les travaux de réfection du terrain de tennis complétés à la fin juillet 2023;

CONSIDÉRANT l'article 2.5.3 de l'appel d'offres 2022-005 mentionnant que les travaux doivent être à la satisfaction de la municipalité, à l'expiration du délai de garantie, soit un an suivant l'acceptation provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT l'acceptation finale des travaux par M.Pascal Caron;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Martin Tassé

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la retenue de garantie au montant 11 719.93\$ incluant les taxes applicables, soit libérée et remise au contracteur 9088-9569 Qc inc.

ADOPTÉE

5.3. MODALITÉS DE DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS

240108

CONSIDÉRANT l'article 176.2.2. du Code municipal mentionnant que le conseil municipal détermine les modalités de diffusion du Rapport du maire sur les faits saillants;

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de Brébeuf détermine les moyens de diffusion suivants relativement au Rapport du maire sur les faits saillants :

- sur un document disponible au bureau municipal ainsi qu'à la bibliothèque sur les heures d'ouverture;
- sur le site web de la municipalité de Brébeuf.

ADOPTÉE

5.4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 172-97 ÉTABLISSANT LA PÉRIODICITÉ DE BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL ET LE SERVICE D'ABONNEMENT AUX PROCÈS-VERBAUX

M.Pierre Gauthier donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance le conseil procédera à la modification du Règlement 172-97 établissant la périodicité du bulletin d'information municipal et le service d'abonnement aux procès-verbaux.

5.5. AUTORISATION DE DÉPENSE – QUAIS À LA HALTE DU PONT PRUD'HOMME

240109

CONSIDÉRANT les fortes pluies subies le 9 août dernier qui ont entraîné une hausse importante du niveau des rivières;

CONSIDÉRANT la perte subie des quais installés à la halte du pont Prud'Homme;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Quai Lafantaisie correspondant aux besoins de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal autorise l'achat de quais de remplacement à la halte du pont Prud'homme à l'entreprise Quai Lafantaisie pour la somme de 4 841.00 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

6.1. DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT 2023 DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE

240110

Le greffier trésorier adjoint dépose le rapport annuel de gestion de l'eau potable 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

APPUYÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le rapport 2023 de gestion de l'eau potable daté du 30 juillet soit approuvé.

ADOPTÉE

6.2. ENTENTE CONCERNANT LA COLLECTE PORTE-À-PORTE DES PLASTIQUES AGRICOLES AVEC LA MRC DES LAURENTIDES

240111

CONSIDÉRANT QU'à partir du 30 juin 2023, certains produits agricoles comme les plastiques de fenaison ont été assujettis à la responsabilité élargie des producteurs et qu'AgriRÉCUP est l'organisme de gestion désigné pour la récupération et la valorisation des produits agricoles;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la résolution 2024.02.9285 par le conseil des maires de la MRC des Laurentides, la MRC a signé une entente avec AgriRÉCUP pour la récupération et la valorisation des plastiques agricoles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en concertation avec la MRC des Laurentides et certaines municipalités locales exerçant la compétence en collecte et transport des matières résiduelles, la municipalité de Brébeuf désire offrir la prestation d'un service de collecte porte-à-porte des plastiques d'ensilage pour les agriculteurs opérant sur son territoire afin de

soutenir les producteurs locaux, diminuer l'enfouissement des matières valorisables et éviter que les plastiques agricoles ne soient brûlés ou déposés au bac de récupération;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'accepter le protocole d'entente et d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Brébeuf, ledit protocole.

ADOPTÉE

240112

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSE – CLÔTURES AU PARC-EN-CIEL

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement au Parc-en-Ciel, tel que budgété pour 2024;
CONSIDÉRANT la soumission reçue de Clobec inc. correspondant aux besoins de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal autorise l'achats de clôtures à être installés au Parc-en-Ciel de l'entreprise Clobec inc pour la somme de 7 335.13\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

240113

7.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION TREMBLANT

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a pour objectif, entre autres, d'organiser des activités pour les jeunes Brégeois;

ATTENDU QUE le loisir est un instrument de la qualité de vie des personnes et des communautés;

ATTENDU QUE la municipalité accueille sur son territoire certaines familles ayant des moyens financiers limités;

ATTENDU QUE la volonté de la municipalité est de pouvoir offrir à l'ensemble de ces jeunes, la possibilité de pouvoir participer à des activités;

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE de présenter une demande d'aide financière à la Fondation Tremblant pour aider à l'organisation d'activités visant les jeunes Brégeois et de nommer la technicienne en loisirs, Mme Marisol Labelle, à titre de personne en charge pour la municipalité de Brébeuf.

ADOPTÉE

8. VARIA

9. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

M.le maire et les conseillers s'expriment aux contribuables présents.

Les sujets abordés sont les suivants :

- Affichage pour les freins moteur, traverse piétonne au pont des Chutes-aux-Bleuets et les radars pédagogiques;
- La beauté de la municipalité de Brébeuf à l'automne;
- Les diners de la Farandole;
- Les journée de la Culture avec une belle programmation.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h10 et se termine à 20h35.

Aucune question ou commentaire n'a été reçue en prélude de l'assemblée.

M.le maire, les conseillers et la direction sur demande, répondent aux questions et/ou commentaires émis par les contribuables présents.

Les sujets abordés sont les suivants :

- Éclairage de rue pour le ch du Premier-Plateau;
- Développement pour les travaux du pont Prud'Homme;
- Affichage des adresses civiques;
- Terrain de tennis et pickelball;

- Insectes piqueurs.

240114

11. LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Tassé propose la levée de la séance. Il est 20h36.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général